

Atelier d'architecture ARKHE scrl
Monsieur Mathieu JOURQUIN
Avenue d'Auderghem, 297
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1135/s.381

Annexe : /

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Joseph II, 34 – Transformation d'une maison de maître.

En réponse à votre courrier du 9 novembre 2005, réceptionné le 25 novembre, qui fait suite à l'avis de principe défavorable émis par la CRMS en sa séance du 19 octobre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 décembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est exprimée de la manière suivante (sur base des documents identiques).

1. Dernier étage

Quelles que soient les intentions d'origine qui aient motivé le projet, la proposition qui est soumise à l'avis de la CRMS consiste bien à modifier les baies du dernier niveau en façade avant en les intégrant dans un registre largement vitré, tel un niveau en attique.

La CRMS réitère son opposition à cette intervention, car elle revient à modifier la façade classée en accentuant davantage encore la rupture entre l'élévation néo-classique et son rehaussement ultérieur.

2. Rétablissement de la circulation entre le rez-de-chaussée et le premier étage

Dans son avis précédent, la CRMS n'a pas approuvé le principe du percement d'une nouvelle porte dans le mur du salon classé du premier étage, pour éviter d'y altérer les éléments tels que moulures, boiseries, peintures, etc., et d'y déséquilibrer la composition de cet espace remarquable. La CRMS réitère son avis défavorable.

D'autre part, la CRMS demandait de conserver les caractéristiques du hall dont la disposition en arc de cercle a déjà été partiellement modifiée par le passé, et ce pour ne pas modifier définitivement la perception du vestibule accessible depuis le passage-cocher classé. La Commission n'encourage dès lors pas le déplacement de l'ascenseur vers le fond du vestibule.

3. Recommandations incendie relatives aux portes de la cage d'escalier

La CRMS ne peut se prononcer en l'absence de relevés documentant la situation existante. Elle attire toutefois votre attention sur le fait que certaines de ces portes sont des éléments qui s'intègrent dans les salons classés. La Commission vous invite à prendre conseils auprès de la DMS à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. G. Conde Reis) ; A.A.T.L. – D.U.; Cabinet du Secrétaire d'Etat, Monsieur E. Kir.